

Version	2.0 remplace 1.0
Rédigé le	15.03.2016
Révision le	01.06.2016

**SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom de la substance	
Synonymes	Hi-Green 22-5-10-1.2 Mg Hi-Green Starter 16-23-10-1.8 Mg Hi-Green Kali 15-5-25-1.2 Mg
Type d'engrais	Engrais-CE

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Engrais soluble pour une utilisation en horticulture.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société	fenaco société coopérative Semences UFA ESPACES VERTS CH-8401 Winterthour / Wülflingen Tél: 058 433 76 76 Fax: 058 433 76 80 E-Mail: profigruen@fenaco.com
---------	---

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Service de consultation officiel	Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, 8032 Zürich, info@toxinfo.ch
Numéro d'appel en cas d'urgence	145
Cas non-urgents	044 251 66 66

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon CE 1272 / 2008 (CLP / SGH)	Non déclaré
---	-------------

**2.2 Éléments d'étiquette**

Étiquetage conformément à 1272 / 2008 (CLP)

Inapplicable	
Terme d'avertissement	Non déclaré
Avertissements quant au danger	Non déclaré
Recommandations de sécurité	Non déclaré

**2.3 Autres dangers**

Inapplicable

**SECTION 3 : Composition et informations sur les composants****3.1 Substances**

Inapplicable

**3.2 Mélanges**

Nom	Nitrate de potassium
Numéro CAS	7757-79-1
Numéro CE	231-818-8
Numéro REACH	01-2119488224-35
Part	0-85%
Classification selon le règlement (CE) N° 1272 / 2008 [CLP]	Ox. Sol. 3, <b>H272</b> Textes des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

**SECTION 4 : Mesures de premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Généralités	En cas de doute, il faut toujours solliciter une assistance médicale et fournir cette fiche au médecin.
Après inhalation	Déplacer la personne à l'air frais. Avec des problèmes respiratoires : consulter un médecin / service médical.
Contact avec la peau	Rincer à l'eau. L'utilisation de savon est autorisée. Ne pas utiliser d'agent neutralisant (chimique).

Contact avec les yeux	Rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si possible. Ne pas utiliser d'agent neutralisant. Amener la victime chez un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Après ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Dès que possible après l'ingestion : boire une grande quantité d'eau. Ne pas faire vomir sauf si le personnel médical vous dit de le faire. Appeler le centre national d'information antipoison. Si la personne est malade : consulter un médecin / service médical.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation de la substance	Gorge sèche / mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Malaise gastro-intestinal. Vomissements. Nausées. Diarrhée.
Après ingestion de grandes quantités	Selles saignantes.
Les symptômes suivants peuvent apparaître ultérieurement	Étourdissements. Sensation de faiblesse. Arythmie cardiaque. Maux de tête. Troubles de la conscience. Peau irritée.
Après exposition / contact continu	Picotements / irritation de la peau. Rougeur du tissu oculaire.
Après exposition / contact continu	Irritation du tissu oculaire.
Après exposition / contact continu / répété	Irritation de la peau / infection. Peu dangereux par la bouche (DL50 orale 2 000 / 5 000 mg / kg). Légèrement irritant pour la peau. Légèrement irritant pour le système respiratoire.
Symptômes différés	Étourdissements. Sensation de faiblesse. Arythmie cardiaque. Maux de tête. Troubles de la conscience. Peau rouge.
Effets chroniques	Pas classé comme toxique pour la reproduction (CE). Pas répertorié dans la classe de mutagénicité (CE, MAK). Pas répertorié dans la classe de cancérogénicité (IARC, CE, TLV, MAK)..

#### 4.3 Indication des soins médicaux et du traitement spécial requis immédiatement

Traiter selon les symptômes.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

AVEC UN INCENDIE À PROXIMITÉ : Tous les extincteurs sont autorisés.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Avec dégagement de chaleur / combustion	Formation de substances toxiques et de fumées / gaz corrosifs ; vapeurs nitreuses, oxydes de potassium. Se décompose sous l'effet de l'augmentation de température. Formation d'oxygène.
Réagit avec (certains) des acides	Formation de fumées / gaz toxiques et corrosifs : vapeurs nitreuses.

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Avec dégagement de chaleur / combustion	Refroidir et / ou sécuriser les réservoirs / barils si cela est possible sans risque. Autonomie respiratoire (appareil). Ne pas déplacer la cargaison lorsqu'elle est exposée à la chaleur.
Avec dégagement de chaleur / combustion	Tenue de protection chimique. Diluer les gaz toxiques au moyen d'une pulvérisation d'eau.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante. Tenir à l'écart du feu / de la chaleur.  
Porter des gants de protection / vêtements de protection / lunettes de protection.  
En cas de réaction dangereuse : appareil respiratoire autonome. En cas de réaction dangereuse : tenue de protection chimique.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Être prudent et attentif pour éviter la contamination des cours d'eau et des égouts.  
Recueillir / transférer le produit ayant fui dans des barils adaptés. Fermer l'alimentation et colmater la fuite.  
Contenir le déversement. En cas de réaction : diluer les gaz / vapeurs toxiques au moyen d'une pulvérisation d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Écoper la substance déversée dans des conteneurs hermétiques. Ne pas remettre le produit déversé dans l'emballage d'origine.  
Nettoyer la surface contaminée à grande eau. Nettoyer les vêtements et le matériel après les activités.

Ne pas absorber dans des matières combustibles telles que : sciure de bois ou autres matières absorbantes combustibles.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir section 1 pour les informations de contact d'urgence.  
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle approprié.  
 Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination des déchets.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement les mains après la manipulation de ce produit.  
 Porter des gants / vêtements de protection (recommandé, mais non obligatoire pour l'atténuation des risques).  
 Hygiène générale au travail Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements contaminés.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conservé à l'abri de la chaleur, des sources de chaleur et des produits incompatibles.  
 Conservé dans un endroit frais, sec et bien aéré.  
 Selon la législation néerlandaise se reporter au PG 7. Pour les autres pays, consulter les réglementations locales.  
 matériau adapté plastique.  
 matériaux à éviter Matériaux combustibles. Séparé des oxydants, des bases fortes et d'autres produits chimiques.  
 Exigences spécifiques Fournir avec un étiquetage correct. Se conformer aux normes légales.  
 Protéger les emballages fragiles dans un conteneur résistant.  
 Classe de stockage -

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Engrais enrobé à des fins horticoles Engrais CE.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Inapplicable

**8.2 Contrôles de l'exposition**

PROTECTION DES MAINS Travailler à l'air libre / dans des espaces suffisamment aérés pour s'assurer de rester en dessous des limites d'exposition recommandée.  
 Gants (testés selon la norme EN 374). Fournit une protection adéquate : Caoutchouc butyle, néoprène, caoutchouc. Fournit une protection insuffisante :tissus naturels.  
 PROTECTION DES YEUX Lunettes de protection (conformes à la norme EN 166).  
 PROTECTION DE LA PEAU Vêtements de protection.  
 HYGIÈNE GÉNÉRALE AU TRAVAIL Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.  
 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE Le dispositif de ventilation ou l'équipement doivent être surveillés afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la législation.  
 Dans certains cas, des modifications des processus sont nécessaires afin de ramener les émissions à un niveau acceptable.



**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique Substance solide cristallin  
 Couleur marron  
 Odeur Inodore  
 Seuil d'odeur Inapplicable  
 Valeur de PH Pas de données disponibles  
 Point / plage de fusion Pas de données disponibles  
 Point / plage d'ébullition Pas de données disponibles  
 Inflammabilité Inapplicable

Limite d'explosivité	Inapplicable
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative	Pas de données disponibles
Solubilité	Pas de données disponibles
Coefficient de distribution octanol / eau	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation	Inapplicable
Température de dissolution	Pas de données disponibles
Viscosité	Non visqueux

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans des conditions recommandées de stockage et de traitement (section 7).

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions recommandées de stockage et de traitement (section 7).

**10.3 Réactions dangereuses possibles**

Non identifiées.

**10.4 Conditions à éviter**

Haute température. Instable lorsqu'influencé par l'humidité.

**10.5 Matières incompatibles**

TENIR LE PRODUIT À L'ÉCART DE combustibles, agents réducteurs, métaux en poudre, acides forts, matériaux organiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Avec dégagement de chaleur / combustion

Formation de substances toxiques et de fumées / gaz corrosifs; vapeurs nitreuses, oxydes de potassium.

Se décompose sous l'effet de l'augmentation de température: formation d'oxygène.

Réagit avec (certains) des acides forts: formation de fumées / gaz toxiques et corrosifs: vapeurs nitreuses.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Propriétés toxicologiques pertinentes des substances dangereuses:

toxicité aiguë;	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
corrosion cutanée / irritation cutanée;	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
lésions oculaires graves / irritation oculaire;	Non classés. (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
sensibilisation respiratoire ou cutanée;	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification).
mutagénicité sur les cellules germinales;	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
cancérogénicité;	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
toxicité pour la reproduction;	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
danger par aspiration.	Non classés (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Non toxique

**12.2 Persistance et biodégradabilité**

Biodégradabilité biologique non applicable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Peu ou pas bioaccumulable.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT / zPzB**

Aucune évaluation PBT / zPzB effectuée conformément à l'annexe XIII de la directive CE 1907 / 2006; produit inorganique.

**12.6 Autres effets dangereux**

Peut provoquer une eutrophisation.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

Nom Hi-GREEN

Réglementations sur les déchets Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Mettre au rebut auprès d'un centre agréé de traitement des déchets.

MÉTHODES DE MISE AU REBUT

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales et nationales.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ONU n° non classée

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Nom non classée

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Classe non classée

Étiquette -

**14.4 Groupe d'emballage**

Numéro de groupe d'emballage -

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N° GEVI -

N° ONU -

NOM ADR / ONU -

ONU -

Routier -

Navigation -

Intérieure -

Expédition -

Fret aérien -

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73 / 78 et au recueil IBC**

Classification: ADR / ADNOR / IMDG / IATA Sans objet

**SECTION 15 : Informations réglementaires****15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucuns produits n'est incluse dans l'annexe I de la Directive 67 / 548 / CEE et l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272 / 2008.

Pour plus de détails: voir la série de publications sur les substances dangereuses 7, PGS 7, engrais au nitrate « stockage et transport ».

Engrais CE conforme à la réglementation (CE) n° 2003 / 2003.

Classe de stockage

Guide pratique pour l'entreposage des matières dangereuses, édité par les Services de protection de l'environnement des cantons de la Suisse du Nord-Ouest (Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Soleure) et du canton de Thurgovie, janvier 2008.

Classe de danger pour les eaux

Classe 1: danger faible, selon annexe 3 et 4 VwVwS, 17.03.1999 (Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe, D / Directives concernant les produits dangereux pour les eaux, D)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non identifiées.

**SECTION 16 : Informations complémentaires**

Version	2.0
Abréviations et acronymes	ATE= Acute Toxicity Estimate P.C.= poids corporel CLP= Classification, labelling and packaging DNEL= Derivative No Effect Level LC50= median Lethal Concentration for 50% of subjects LD50= median Lethal Dose for 50% of subjects NOAEL= no observed adverse effect level OECD= Organisation for Economic Cooperation and Development PNEC= Predicted No Effect Concentration REACH= Registration, evaluation and authorisation of chemicals LCS= Limites de concentration spécifiques SVHC= Substance of Very High Concern
Références bibliographiques et source de données	BIG-database ECHA website: Information on Registered Substances Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc Information du fournisseur.
Liste des mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H360 FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 – Provoque une grave irritation oculaire. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Lire attentivement cette fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit.
Avis au lecteur	À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni Haifa ni aucune de ses filiales n'acceptent de responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations sont applicables et complètes en ce qui concerne l'utilisation particulière qu'il prévoit pour le produit. Le produit ou les matières premières utilisés peuvent (toujours) présenter des dangers inconnus et doivent également être employés avec précaution. Même si certains risques sont décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers existants.